

CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES



FICHE DE CANDIDATURE

- Nom :
- Prénom :
- Date de naissance :
- Classe et établissement fréquenté :
- N° de tel si j'en ai un :
- Adresse mail de mes parents :
- Mon adresse mail si j'en ai une :
- Mes motivations, mes projets, mes envies :

-
-
-

*Je soussigné(e) souhaite participer au Conseil Municipal des Jeunes. Cet engagement est valable pour une durée de deux ans et sous-entend une présence régulière aux réunions. (Joindre une photo)

Signature du candidat ou de la candidate :

.....

*Je soussigné(e), père, mère, représentant légal.....

- Autorise mon enfant à déposer sa candidature pour les élections du CMJ et à participer au CMJ s'il est élu.
- Atteste que mon enfant habite Guiclan :
- Autorise la commune de Guiclan à filmer, photographier, exploiter et diffuser l'image de mon enfant dans le cadre de la campagne et les documents liés à la communication du CMJ.

Date et signature :

.....

À déposer en Mairie pour le 17 Octobre au plus tard

CONSEIL MUNICIPAL

DES JEUNES



COMMUNE DE
GUICLAN



UNE IDÉE ?
UN PROJET ?
PASSE A L'ACTION !

TU AS ENTRE 8 ET 16 ANS (2013-2005)
ET TU HABITES GUICLAN



**RÉVEILLE LE CITOYEN QUI EST EN TOI ET
DEVIENS ACTEUR DE TA COMMUNE**



Le dossier de candidature est disponible en mairie et sur le site internet
A déposer en mairie pour le 17 octobre

ELECTION LE 21 NOVEMBRE
10H-13H AU TRISKELL

CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES



LE REGLEMENT

Le Conseil Municipal des jeunes : Qu'est-ce que c'est ?

- Le CMJ est une instance citoyenne qui permet aux jeunes de proposer des projets concernant l'intérêt général de tous les jeunes, d'être entendus, écoutés, de donner leur avis, de créer du lien social, des échanges intergénérationnels, de découvrir le fonctionnement des institutions républicaines mais aussi de participer activement à la vie communale.
- Le Conseil Municipal des Jeunes est un moment d'échanges, de partage entre les élus et les jeunes
- Rien de tel que du concret pour parler de l'Education à la Citoyenneté.

Qui peut être candidat ?

- Tous les jeunes Guiclanais nés entre 2013 et 2005

Combien de candidats sont élus ?

- Un nombre impair de candidats est élu. Le conseil est composé de 15 jeunes maximums. En cas d'égalité dans le même groupe, c'est le plus âgé qui est élu.
- Il y a trois groupes : les primaires, les collégiens et les lycéens

Quelle est la durée de la mandature ?

- La durée de la mission est de 2ans

Comment être candidat ?

- Chaque jeune souhaitant être candidat remplit une fiche de candidature et se voit remettre le règlement ainsi que l'agenda de la campagne.

Comment se déroule la campagne électorale ?

- Elle a lieu du 5 au 19 novembre.
- Lors de ces deux semaines, il est proposé aux candidats de réaliser un moyen de communication mettant en avant leurs projets, leurs idées. Sur un support A3 max, laisser libre cours à son imagination est le maître mot. Il est possible d'utiliser la technique de son choix : le dessin, le découpage, le collage, le montage, les photos, un slogan, un graff ou autre. Il sera affiché devant la mairie sur les panneaux électoraux.
- Un temps d'accompagnement est proposé le samedi 13 novembre en mairie, de 10h à 12h, avec les élus pour finaliser les derniers détails pour les candidats qui le souhaitent.

Qui peut voter ?

- Tous les enfants nés entre 2013 et 2005 et habitant Guiclan.
- Chaque enfant concerné reçoit une carte d'électeur via la feuille jaune. Si celle-ci ne vous est pas parvenue, vous pouvez la demander en mairie.

Comment voter ?

- Se munir de sa carte d'électeur (si vous l'avez reçu) et se rendre au Triskell le 21 novembre de 10h à 13H.
- Il y a un seul bulletin de vote par groupe : primaire, collège, lycéen.
- Les électeurs se présentent dans l'isoloir et cochent les noms des candidats qu'ils choisissent dans leur tranche d'âge respective : primaire, collégien, lycéen
- La liste des candidats élus sera diffusée le 21 novembre.

CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES



A VOS AGENDAS

➤ LE SAMEDI 2 OCTOBRE DE 10H à 12H

- J'ai la possibilité de me rendre en mairie pour discuter avec les élus, poser mes questions ou m'informer sur le Conseil Municipal des Jeunes.

➤ DU 4 OCTOBRE AU 17 OCTOBRE

- *Je remplis mon dossier de candidature avec mes parents si besoin.
- *Je dépose pour le 17 octobre mon dossier de candidature à la mairie

➤ DU 5 AU 19 NOVEMBRE

- *Je réalise mon affiche électorale (format A3) pour défendre mon projet et la transmets en mairie pour le 19 novembre. Je laisse libre cours à ma créativité.
- *Mon affiche sera mise en avant sur le parvis de la Mairie

➤ SAMEDI 13 NOVEMBRE

- *Si je le souhaite, je viens à la mairie entre 10h et 12h pour finaliser mon affiche, encadré par des élus.

➤ LE DIMANCHE 21 NOVEMBRE

- *Je viens voter au Triskell de 10h à 13h.

➤ LE 27 NOVEMBRE

- *Si je suis élu(e), je participe à l'installation du Conseil Municipal des Jeunes à 10h au Triskell.

CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES



SI TU ES CONSEILLER...

- L'installation du Conseil se fera le 27 novembre au Triskell à 10h en présence de la Commission Enfance Jeunesse, de la déléguée à l'enfance jeunesse, Fabrina Pcouarnec, de l'adjointe à l'Enfance Jeunesse et vie scolaire, Guenn Quillévééré et de Mr Le Maire Robert Bodiguel.
- Durée de ta mission : 2 ans
- Périodicité des rencontres : Au moins une fois tous les deux mois, le samedi ou pendant les vacances scolaires avec des élus de la Commission Enfance Jeunesse

TON RÔLE DE CONSEILLER MUNICIPAL JEUNES...

- Tu es consulté sur des sujets concernant directement la jeunesse : les animations, les structures d'accueil, les sports, la culture, la vie communale, l'environnement ...
- Tu as la possibilité de :
 - Découvrir les institutions démocratiques et t'initier à la démocratie locale en élisant le Maire du Conseil Municipal des Jeunes.
 - Participer à la réalisation d'événements pour les jeunes,
 - Participer aux événements officiels de la commune
 - Donner ton avis sur les sujets dont tu souhaites parler
 - Être à l'écoute des demandes et des idées de tes camarades
 - Représenter les jeunes et les informer
 - Proposer et réaliser des actions utiles pour tous.
- Tes idées et projets, s'ils sont retenus, seront adoptés en séance du Conseil Municipal des Jeunes et transmis aux commissions compétentes pour discussion et éventuellement adoptés au Conseil Municipal.